C’est officiel…

La profession de pédicurie-podologie se voit dotée d’un nouvel organisme national porté par son Ordre, ses instances professionnelles et scientifiques : le Collège national de pédicurie-podologie, présidé par Éric PROU.

Le CNPP a pour objet :

- de contribuer à l’amélioration des pratiques en pédicurie-podologie afin de développer la qualité et la sécurité des soins ainsi que la prévention ;

- de proposer et de soutenir toute mesure visant à développer l’enseignement des connaissances scientifiques et professionnelles, dans tous les domaines de la pédicurie-podologie ;

- de contribuer à la définition des méthodes et modalités d’actions de formation ou de Développement professionnel continu (DPC) des pédicures-podologues ;

- d’élaborer des guides de bonnes pratiques et des recommandations destinées à la profession et d’en favoriser la diffusion ;

- d’apporter un soutien à des actions scientifiques, travaux et publications en lien avec la pédicurie-podologie.